// 10

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DU VAL DE LOIRE ANGERS (Tél. 87-26-92)
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, INDRE & LOIRE, VENDÉE, DEUX-SÈVRES, VIENNE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. Cité Administrative, rue Dupetit - Thouars - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURE DU POIRIER - Les premières taches de la tavelure du poirier viennent d'être observées dans la Vallée de la Loire. D'autres taches vont apparaître prochainement. De plus les ascospores sont extrêmement nombreuses. La période actuelle est donc extrêmement dangereuse. Il convient dans tous les vergers des départements de l'Indre-et-Loire, Loire-Atlantique, Maine et Loire, Vienne, Vendée et Deux-Sèvres (sauf région de la Gâtine) d'effectuer un nouveau traitement soigné dès réception de cette note.

TAVELURE DU POMMIER - Dans les vergers des mêmes départements (sauf la région de la Gâtine) la situation est la même, bien que les premières taches de la maladie n'aient pas encore été observées. En conséquence, effectuer un nouveau traitement soigné dès réception de cette note. Les variétés à débourrement très tardif devront recevoir leur premier traitement, lorsque leur végétation sera arrivée au stade C3-D.

INFORMATIONS

OIDIUM DU POMMIER - Profiter du traitement anti-tavelure pour ajouter un produit anti-oïdium sur les variétés sensibles.

PUCERON VERT DU POMMIER - PUCERON CENDRE DU POIRIER ET DU POMMIER - Les premières colonies sont entrain de s'étendre, en cas de nécessité intervenir avec l'un des produits mentionnés dans la liste envoyée précédemment.

PSYLLE DU POIRIER - Les premiers adultes ont été observés. Dans tous les vergers très atteints au cours de l'année dernière et où une fumagine intense a été observée, utiliser un produit efficace.

CHENILLE DEFOLIATRICE (POIRIER, POMMIER, PRUNIER, CERISIER) - Les premiers dégâts sont visibles, intervenir en cas de nécessité avec un produit homologué.

PROTECTION CONTRE LES ABEILLES

Il est rappelé aux arboriculteurs que les traitements antiparasitaires réalisés au moyen de produits toxiques pour les abeilles, quel que soit l'appareil épandeur employé, sont interdits sur les arbres fruitiers pendant la période de leur pleine floraison. Seules les spécialités commerciales à base de Roténone, Pyréthrine, de Diéthion, d'Endosulfan, de Toxaphène de Polychlorocamphène, de Dichlorophényltrichloréthanol, de Thioquinox, peuvent être employés pendant la période de pleine floraison, car ces insecticides sont reconnus comme dépourvus de toxicité pour les abeilles.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
- J. DIXMERAS -

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles : R. GEOFFRION - J. BOUCHET

Imprimerie de la Station d'ANGERS - *Directeur-gérant :* L. BOUYX

- TIRAGE DU 16 AVRIL 1964 - 2.980 EXEMPLAIRES -

